

MICHEL PARTY

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

*6, Square Thiers, 75116 Paris
Tél. 01 47 23 66 73
Mail michelparty@wanadoo.fr*

ASSOCIATION DE LA
PRELATURE DE LA SAINTE CROIX
ET OPUS DEI

Exercice clos le 31 décembre 2023

*Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Monsieur le Vicaire Régional, Monseigneur,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre organe de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association de la prélatrice de la Sainte Croix et Opus Dei relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association de la prélatrice de la Sainte Croix et Opus Dei à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et



notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association de la prélature de la Sainte Croix et Opus Dei relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas



échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre organe de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à PARIS, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes



Michel PARTY

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
État exprimé en €					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	32 804,31	12 549,16	20 255,15	14 599,57	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés	63 339,00		63 339,00	474 339,00	
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	6 083,33		6 083,33	6 083,33	
TOTAL (I)	102 226,64	12 549,16	89 677,48	495 021,90	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cdt., adhr., usagers et cpt. rattachés	12 666,00		12 666,00	8 738,00
	Créances reçues par legs ou donations				57 102,17
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement	621 602,66		621 602,66	618 710,84
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	386 171,10		386 171,10	64 830,68	
Charges constatées d'avance	121,12		121,12	85,00	
TOTAL (II)	1 020 560,88		1 020 560,88	749 466,69	
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 122 787,52	12 549,16	1 110 238,36	1 244 488,59



État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2023
Au 31/12/2023
Du 01/01/2022
Au 31/12/2022

Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
	Report à nouveau	682 550,29	779 024,30
	Excédent ou déficit de l'exercice	325 462,42	-96 474,01
	Situation nette (sous total)	1 008 012,71	682 550,29
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	1 008 012,71	682 550,29
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	62 263,96	514 236,79
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)	62 263,96	514 236,79
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 900,00	4 450,00
	Dettes des legs ou donations		6 854,41
	Dettes fiscales et sociales	36 006,23	34 254,35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	55,46	2 142,75
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	39 961,69	47 701,51
	Écarts de conversion passif		
	(V)		
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 110 238,36	1 244 488,59



État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	Cotisations	685,00	750,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	584 104,50	561 992,00
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	404 731,35	
Contribution financières	118 237,00	101 528,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 900,00	9 451,00	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
TOTAL (I)	1 123 657,85	673 721,00	
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 891,82	1 223,20
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
TOTAL (II)	2 891,82	1 223,20	
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		91,40
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL (III)	0,00	91,40	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	1 126 549,67	675 035,60	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00	96 474,01	
TOTAL GENERAL	1 126 549,67	771 509,61	



État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	156 541,53	159 344,89
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 056,39	1 468,71
	Salaires et traitements	431 644,52	433 771,47
	Charges sociales	175 583,83	169 374,26
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 087,15	1 301,24
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés		
Autres charges	4 162,54	6 233,84	
	TOTAL (I)	781 075,96	771 494,41
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	11,29	15,20
	Sur opérations en capital	20 000,00	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	20 011,29	15,20
	Participation des salariés aux résultats (IV)		
	Impôts sur les bénéfices (V)		
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	801 087,25	771 509,61
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	325 462,42	0,00
	TOTAL GENERAL	1 126 549,67	771 509,61



Association de la prélatrice de l'Opus Dei

Annexe aux comptes de l'exercice 2023

Préambule

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de douze mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2022 avait également une durée de douze mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 110 238,36 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 325 462,42 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 5 avril 2024 par l'organe de gestion.

Objet, missions et moyens de l'association

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique liés aux tâches pastorales particulières confiées à la Prélatrice de l'Opus Dei par le Saint-Siège, sous l'autorité du Vicaire Régional, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Église catholique.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

1° l'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique confié à la Prélatrice de l'Opus Dei ;

2° l'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement du Vicaire Régional, des bureaux de la Prélatrice de l'Opus Dei, ainsi que des prêtres de la Prélatrice ;

3° pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite, des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de la Prélatrice ;

4° l'acquisition ou la location et l'administration temporelle des Séminaires de la Prélatrice.

Les ressources de l'Association sont :

1° les cotisations de ses membres ;

2° les produits des troncains ainsi que des quêtes et collectes autorisées par le Vicaire Régional pour les besoins de l'Association et conformément aux dispositions canoniques locales en vigueur ;

3° le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux ;

4° dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux ;

5° le revenu des biens meubles et immeubles ;

6° les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas de fait particulier à relever durant l'exercice 2023. Courant 2024, depuis la clôture de l'exercice 2023, l'association est devenue membre partenaire de l'Unions de Associations Diocésaines de France (UADF).

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement n 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par les règlements ANC n° 2019-04, 2020-08, 2021-02, 2022-02 et 2022-04.

L'Association ne fait pas appel public à la générosité au sens de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, elle a une mission unique (subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique) et, par ailleurs, elle a décidé de ne pas valoriser le bénévolat, qui ne concerne que les membres du bureau pour le temps qu'ils consacrent à la gestion de l'Association.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

continuité de l'exploitation ;
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes ;
Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.



3. Notes sur le bilan Actif

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 – Immobilisations brutes = 102 226,64 €

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00	0	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	488 938,57	18 204,74	411 000,00	96 143,31
Immobilisations financières	6 083,33	0	0,00	6 083,33
TOTAL	495 021,90	18 204,74	411 000,00	102 226,64

La diminution des immobilisations corporelles résulte de la cession de biens reçus par legs destinés à être cédés.

3.1.2 – Amortissements et provisions d'actif = 12 549,16 €

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	1 462,01	11 087,15	0,00	12 549,16
Titres mis en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 462,01	11 087,15	0,00	12 549,16

3.1.3 – Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau et informatique	32 804,31	12 549,16	20 255,15	3 ans
Immeubles reçus par legs destinés à être cédés	63 339,00	0	63 339,00	Non amortissable
Cautionnements	6 083,33	0	6 083,33	Non amortiss.
TOTAL	102 226,64	12 549,16	89 677,48	

3.2 — État des créances = 12 266,00 €

Etat des créances	Montant total	De 0 à 1 an	Plus d'un an
Clients et comptes rattachés	12 666,00	12 666,00	
Créances reçues par legs	0	0	
Autres créances	0,00	0,00	
TOTAL	12 666,00	12 666,00	

Clients et comptes rattachés : participation des trois associations diocésaines et la région Canada de la prélatrice de l'Opus Dei aux charges sociales des prêtres.

d

4. Notes sur le bilan Passif

4.1. Tableau de variation des fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES					
VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Report à nouveau	779 024,30	-96 474,01	0	0	682 550,29
Excédent ou déficit de l'exercice	-96 474,01	96 474,01	325 462,42	0	325 462,42
Situation nette	682 550,29	0	0	0	1 008 012,71
TOTAL	682 550,29	0	325 462,42	0	1 008 012,71

4.2. Fonds reportés liés aux legs ou donations : 62 263,96 €

Fonds reportés	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds reportés liés aux legs	514 236,79	2 104,89	454 077,72	62 263,96

L'augmentation correspond à une part du legs DUCKAERT. La diminution résulte de la réception des legs BRAULT et DUCKAERT. Le legs JUSTAFRE est encore à recevoir.

4.3 Provisions = 0,00 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

4.4 – État des dettes = 39 961,69 €

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	3 900,00	3 900,00		
Dettes des legs ou donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	30 006,23	30 006,23		
Autres dettes	55,46	55,46		
TOTAL	39 961,69	39 961,69		

Fournisseurs : factures non parvenues.

Autres dettes : photocopies 4^{ème} trimestre : dépassement du forfait.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 – Détail de la rubrique « Autres charges » : charges sur legs et donations (256,27) et Redevances pour licences informatique (3 906,27).

5.2 – L'essentiel des achats et charges externes concerne la location des locaux (47 781,85 €), l'indemnité logement des prêtres (63 648,00 €) et les voyages et déplacements (21 140,83 €).

5.3 – Le total des salaires et charges est de 176 983,06 €. Le traitement et les charges des prêtres totalise 430 245,29 €.

5.4 – Cette année encore, l'association a reçu une contribution financière de la Fondation Nationale pour la Protection Sanitaire et Sociale du Clergé de France.

6. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercices

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

6.1 — Charges constatées d'avance = 121,12 €

Abonnement revues digitales « Communio », « Scripta theologica » et « Anuario folosófico » années 2024.

6.2 — Charges à payer = 39 961,69 €

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Congés à payer	9 718,53
Fournisseurs fnp (4081000)	3 900,00
URSSAF	7 092,07
CAVIMAC (4312000)	12 280,00
Mutuelle Saint Martin prêtres	2 198,84
Charges sociales sur congés à payer	3 984,53
PAS	732,46
Charges à payer (4686000)	55,46
TOTAL	39 961,69

7. Autres informations

7.1 – Les prêtres reçoivent un traitement, qui n'est pas un salaire. Les dirigeants de l'Association ne sont pas rémunérés pour leur fonction.

7.2 – Au 31 décembre 2023, le nombre de prêtres incardinés à la Prélature de l'Opus Dei auxquels un traitement ou un complément de ressources est servi par l'Association est de 27.

7.3 — Le nombre de salariés de l'association est de 8, dont 2 à temps partiel.

7.4 — L'association a publié ses comptes de l'exercice 2022 sur le site internet de la direction de l'information légale et administrative (DILA).

7.5 — Pendant l'exercice 2023, l'association n'a pas reçu d'avantages ou ressources provenant de l'étranger.

Paris, le 5 avril 2024

